

Chapitre premier

Contexte

Au cours des cent dernières années, on a assisté à une révolution dans le domaine des sciences et de la technologie appliquées aux armements. À cet égard, le plus important changement d'ensemble est sans doute attribuable à l'apparition des armes nucléaires et de leurs vecteurs. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, les missiles balistiques équipés d'ogives nucléaires et les bombardiers porteurs d'armes nucléaires occupent le devant de la scène sur le plan du façonnement des liens stratégiques militaires entre les superpuissances.

L'une des toutes dernières nouveautés en la matière est une nouvelle génération de missiles de croisière à longue portée. Il s'agit de petits aéronefs sans pilote en mesure de transporter des ogives classiques ou nucléaires sur de longues distances et d'atteindre leurs cibles avec beaucoup de précision. Installés sur toute une gamme de plates-formes de lancement, ces missiles remplissent divers types de missions. Les missiles de croisière lancés à partir de l'air et du sol ont également fait l'objet d'ententes de limitation des armements.

Au départ, l'accord SALT II limite le nombre des missiles de croisière lancés à partir de l'air qui sont destinés à renforcer l'efficacité des bombardiers

habités et à repousser le moment de leur obsolescence. En 1983, les États-Unis commencent à installer en Europe des missiles de croisière lancés à partir du sol. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la réponse à « deux volets » de l'OTAN face à la menace que représentent pour la région les missiles SS-20 soviétiques, dont le déploiement a débuté cinq années auparavant. Le « volet » négociation de cette réponse aboutit à la signature du Traité FNI en décembre 1987. Ce document prévoit le démantèlement de toutes les armes nucléaires de portée intermédiaire, y compris les missiles de croisière à vol lent et des missiles balistiques hypersoniques.

Une question domine les pour-parlers qui aboutissent à la signature des deux ententes mentionnées auparavant et continue de marquer les Négociations sur la limitation des armements stratégiques (START), dont l'objectif est d'aboutir par la négociation à une importante réduction du nombre des armes nucléaires stratégiques. En effet, on se demande comment vérifier les dispositions portant sur la limitation des missiles de croisière.

La vérification découle du besoin de contrôler les renseignements fournis par d'autres gouvernements et de s'assurer que ces derniers ne manquent pas aux règles qu'ils ont convenu de res-